



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 11 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 décembre 2025, s'est réuni à la salle polyvalente de Chamousset, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 50

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONET		JF DUC	X
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Annick	HYVERT (Suppléante)	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET			X
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Christophe	ROBERT	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE			X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Marie-Corinne	LAUDES	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		I. JARRIAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

204-2025 – CANDIDATURE AU LABEL PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL NIVEAU 2 - PROGRAMME D'ACTION 2026-2030

Rapporteur : Jean-François DUC

Depuis mars 2022, la Communauté de communes met en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1, qui a permis d'engager une dynamique collective autour de la transition agricole et alimentaire. Afin de pérenniser et amplifier son engagement, elle candidate au renouvellement de son label PAT vers le niveau 2.

La labellisation Projet Alimentaire Territorial (PAT), instaurée par l'État dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, reconnaît et valorise les démarches locales structurées autour d'une stratégie alimentaire durable. Cette reconnaissance officielle distingue les territoires engagés dans une approche partenariale et cohérente, visant à relocaliser l'alimentation, soutenir l'agriculture, préserver les ressources naturelles et améliorer l'accès de tous à une alimentation de qualité.

Dans le cadre de cette candidature PAT de niveau 2, la Communauté de communes Cœur de Savoie a mené une large phase de concertation en 2025 afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes, d'identifier les actions à poursuivre et à amplifier, tout en faisant émerger de nouvelles opportunités pour couvrir toutes les thématiques inhérentes au PAT.

Le travail de co-construction du programme d'action a abouti à l'élaboration de 28 fiches actions – dont certaines sont déjà engagées et d'autres à préciser (pilotage, chiffrage). Ce plan d'action sera évolutif suivant la priorisation des projets, les nouveaux enjeux identifiés et les propositions des partenaires pour s'inscrire dans cette dynamique. En effet, la Communauté de communes pilote le PAT et le réseau des partenaires mais ne porte pas la maîtrise d'ouvrage de toutes les actions qui s'inscrivent dans la démarche.

Le Comité de Pilotage PAT rassemble l'ensemble des partenaires - organismes techniques agricoles et filières, agriculteurs, collectivités, acteurs de la transformation et de la distribution, acteurs de l'ESS et de la société civile.

Une convention cadre de partenariat (annexe 1) rassemblant 30 acteurs définit le cadre de coopération pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial de Cœur de Savoie de niveau 2, de 2026 à 2030.

Le PAT a pour ambition :

- **D'engager une dynamique collective** autour de l'agriculture et de l'alimentation, en transversalité avec l'ensemble des politiques publiques.
- **De préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission** (axe 1).
- **D'accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures** (axe 2).
- **De reterritorialiser notre alimentation** (axe 3).

Le programme d'actions 2026-2030 du Projet Agricole et Alimentaire de Cœur de Savoie est le suivant :

AXE 0 Engager une dynamique collective autour de l'agriculture et l'alimentation

0.1 Concertation pour l'élaboration du Projet Alimentaire et Agricole de Cœur de Savoie

0.2 Gouvernance du Projet Alimentaire et Agricole de Cœur de Savoie

AXE 1 Préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission

1.1 Animer le Comité Local Installation Foncier comme instance de concertation

1.2 Préserver le foncier agricole

1.2.1 Veille sur le foncier agricole et recherche de foncier à vocation agricole disponible

1.2.2 Agir sur le foncier agricole en propriété publique

1.2.3 Accompagner des projets de reconquête agricole

1.3 Assurer le renouvellement des générations

1.3.1 Poursuivre le travail d'identification et d'accompagnement des futurs cédants

1.3.2 Suivre et accompagner les porteurs de projet

AXE 2 Accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures

- 2.1 Promouvoir et accompagner les pratiques agroécologiques et d'adaptation au changement climatique
 - 2.1.1 Accompagner des collectifs d'agriculteurs pour la transition agroécologique
 - 2.1.2 Promouvoir des projets agricoles en faveur de la biodiversité
 - 2.1.3 Promouvoir le développement de l'Agriculture Biologique
- 2.2 Diversifier les cultures et structurer des filières alimentaires territorialisées
 - 2.2.1 Accompagner le développement et la structuration de filières végétales
 - 2.2.2 Accompagner la création et la pérennisation d'outils de transformation collectifs
- 2.3 Valoriser les espaces pastoraux et les systèmes d'élevage extensifs
- 2.4 Développer la méthanisation agricole comme levier de transition énergétique et de valorisation des déchets organiques

AXE 3 Reterritorialiser notre alimentation

- 3.1 Accompagner l'évolution de la restauration collective vers plus de produits locaux et de qualité
 - 3.1.1 Accompagner les communes et les établissements publics volontaires sur l'évolution de leur restauration collective
 - 3.1.2 Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective
 - 3.1.3 Etudier la faisabilité et structurer un projet de cuisine centrale intercommunale
- 3.2 Développer et promouvoir les circuits courts et l'agritourisme
 - 3.2.1 Développer les points de vente directe sur le territoire
 - 3.2.2 Favoriser l'interconnaissance entre agriculteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs
 - 3.2.3 Accompagner les agriculteurs au développement et à la promotion de l'agritourisme
- 3.3 Sensibiliser et éduquer à une alimentation saine durable et locale
 - 3.3.1 Poursuivre le programme pédagogique "du champ à l'assiette"
 - 3.3.2 Sensibiliser le grand public sur l'agriculture et l'alimentation de proximité
 - 3.3.3 Créer et structurer un réseau local d'acteurs de l'éducation alimentaire
- 3.4 Améliorer l'accessibilité alimentaire sur le territoire
 - 3.4.1 Coordonner les actions visant à améliorer l'accessibilité alimentaire du territoire
 - 3.4.2 Sensibiliser les publics précaires à l'alimentation et informer sur les dispositifs d'aide existants
 - 3.4.3 Pérenniser et développer les paniers solidaires
 - 3.4.4 Expérimenter de nouveaux projets favorisant l'accessibilité alimentaire

Le plan d'action détaillé est présenté en annexe 2.

Le **budget et le plan de financement prévisionnels** du programme d'action PAT 2026-2030 sont les suivants :

Fonctionnement	Dépenses prévisionnelles						Financements		
	2026	2027	2028	2029	2030	Total	Subv.	Autofi.	Total
Animation du PAT 1 ETP	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	225 000 €	85 000 €	140 000 €	225 000 €
Axe 1 - Stratégie foncière et installation : Animation CLIF, veille et prospection foncière, accompagnement transmissions et porteurs de projet, reconquête	30 000 €	30 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	135 000 €	60 000 €	75 000 €	135 000 €
Axe 2 - Transition agroécologique : journées techniques, actions AB, opération couverts végétaux, suivi MAEC, accompagnement et expérimentation diversification	24 000 €	28 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	127 000 €	45 000 €	82 000 €	127 000 €
Axe 3 - Alimentation de proximité : études, formation, conseil / projets restauration collective, animations pédagogiques, promotion circuits courts, solidarité alimentaire	43 000 €	42 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	235 000 €	100 000 €	135 000 €	235 000 €
TOTAL	142 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	722 000 €	290 000 €	432 000 €	722 000 €

Ces actions pourront bénéficier de subventions du Département, de la Région, de l'Etat, de l'Europe, des mesures de compensations collectives agricoles ou d'autres financeurs selon les opportunités (appels à projet).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature de la Communauté de communes au label Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 selon les termes décrits dans la présente délibération ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec les acteurs du système agricole et alimentaire pour la mise en œuvre du PAT de niveau 2 sur 5 ans (2026-2030), telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le programme d'action du Projet Alimentaire Territorial Cœur de Savoie 2026-2030 et son budget prévisionnel ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la candidature au label PAT de niveau 2 et la mise en œuvre du PAT de 2026 à 2030, dont la convention de partenariat afférente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance,

Christelle HUGONOT



La Présidente,

Béatrice SANTAIS